

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que les immeubles sis 31-33, avenue Monterey à Luxembourg se caractérisent comme suit :

Les immeubles sis 31 et 33, avenue Monterey ont été érigés à la fin du XIXe/ début du XXe siècle (TBA) dans un style historisant et font partie de la première phase d'urbanisation de la ville de Luxembourg. Il s'agit de deux immeubles de commerce et d'habitation caractéristiques pour cette rue commerciale. À l'époque l'avenue Monterey était très homogène, conçue de rangées d'immeubles ayant tous des styles et des gabarits semblables (CAR). À partir des années 1970 on a détruit de plus en plus des immeubles d'origine dans le but de moderniser la rue et revitaliser les commerces. Cependant, même si au cours des derniers siècles, la structure historique de l'avenue Monterey et des rues adjacentes, a connu des transformations, parfois importantes, le tissu urbain historique est encore perceptible a beaucoup d'endroits.

Les deux bâtiments ont conservé leur aspect, l'échelle et leur substance historique. Les devantures commerciales ont connu des transformations au fil du temps, ce qui est malheureusement assez courant pour ce genre d'immeuble. Les étages ont cependant conservé leur aspect historique.

Avec son apparence très représentative, **l'immeuble 31, avenue Monterey** s'élève sur trois niveaux, dont celui du rez-de-chaussée abrite les commerces. La façade principale donnant sur l'avenue Monterey est percée par des baies disposées de manière régulière en quatre travées d'ouvertures, reliés par des bandeaux. Les encadrements des baies sont en pierre naturelle, dont ceux du premier étage présentent des entablements décorés par des clés de voûte, tout à fait caractéristiques pour cette période de construction. (CAR)

À l'intérieur l'immeuble garde sa distribution originale ainsi que beaucoup d'éléments de l'époque comme par exemple le revêtement des sols en parquet, des plafonds à décor en relief et des portes décorées. L'authenticité est présente à l'intérieur par l'état de conservation de la substance et ses éléments historiques (AUT).

**L'immeuble 33, avenue Monterey** s'élève sur quatre niveaux, abritant des commerces au rez-de-chaussée. La façade principale se divise en trois travées, dont celle du milieu présente une double fenêtre sur chaque étage. Les baies présentent des encadrements rectangulaires en pierre naturelle, caractéristiques pour l'époque de construction. (CAR/ AUT)

L'immeuble garde une grande part de sa structure, mais certains éléments intérieurs semblent avoir été enlevés, éventuellement cachés lors de travaux au cours des dernières décennies.

**Les immeubles sis 31- 33, avenue Monterey** remplissent les critères de l'authenticité (AUT), de type de bâti (TBA) et ils sont caractéristiques pour une période de construction (CAR). Ainsi ils présentent au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservés.

**La COSIMO émet avec 6 voix pour et 5 voix contre un avis favorable pour un classement en tant que monument national des immeubles sis 31-33, avenue Monterey à Luxembourg (no cadastral 722/2725). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.**

**Tenu compte de l'état de l'intérieur des immeubles, de leur situation géographique et de la possibilité d'y construire largement plus haut conformément au PAG de la Ville de Luxembourg, certains membres sont d'avis qu'il convient de protéger les immeubles afin de permettre la réalisation d'un projet qui garantit la préservation des façades historiques. Quelques membres de la COSIMO estiment que les façades méritent d'être conservés non pour leurs qualités architecturales remarquables, mais en tant que témoin de leur phase d'urbanisation de la ville de Luxembourg.**

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Christine Müller, Sala Makumbundu, Christian Ginter, Anne Greiveldinger, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen.

Luxembourg, le 17 juin 2020